

son Epoux mystique. Esther est mise par le roi de Perse au-dessus de tous ses sujets ; Marie est mise par le roi de l'Univers au-dessus de toutes les créatures. Le roi condamnait à mort tous ceux qui passaient sans son ordre le seuil de son palais ; il fit une exception en faveur d'Esther. Dieu avait condamné à la mort éternelle tous les enfants d'Adam contempteur de son commandement ; il fit une exception en faveur de Marie et, des deux côtés, pour plaire à leur épouse de prédilection, le roi et Dieu octroient le pardon à leur race : « Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ô mon roi, dit Esther à Assuérus, et si cela vous est agréable, donnez-moi mon âme pour laquelle je vous prie. » (Esther VII. 3.) Et Assuérus répond : « Ne craignez point, vous ne mourrez point : la loi de mort n'est pas faite pour vous, mais pour les autres. »

La loi de mort, c'est la loi du péché qui n'est pas faite pour Marie, mais pour tous les autres, dont le roi a séparé Esther, et dont Dieu a séparé Marie. Tous les interprètes insistent à plaisir sur ces ressemblances qui sauvent Marie de la souillure du péché originel.

2° Mais précisément, objectent alors les scolastiques, si Marie n'a pas contracté la souillure du péché originel, elle n'a donc pas eu besoin de Rédemption, or il est de foi que le Christ est le Rédempteur de tous. — A cette objection qui tenait en échec tous les savants, Duns Scot, le grand champion de l'Immaculée-Conception répondit tout simplement par une distinction. Il y a deux manières de sauver quelqu'un. On peut le retirer du précipice où il est tombé, mais on peut aussi le retenir au moment critique où la chute va commencer. De même il y a deux manières de racheter quelqu'un : la première en payant sa rançon, quand il est déjà dans les fers ; la seconde en la payant avant que le droit de servitude soit exercé, bien qu'il soit acquis. Ce second genre de rachat n'est-il pas plus parfait dans son efficacité, plus noble en soi et plus glorieux pour celui qui en bénéficie ? L'innocence parfaite étant un plus grand bien que la remise de la faute contractée, la grâce qui préserva Marie du péché originel fut plus grande que celle qui l'en aurait seulement purifiée.

Mais, insistait-on, ce n'est plus là une rédemption, c'est une simple préservation. Non, répond Scot, c'est une vraie rédemption *préservatrice*. Marie naissant fille d'Adam devait être conçue dans le même état que les autres membres de la race humaine, morte à la vie de la grâce, soumise à la servitude du péché et du démon, ennemie de Dieu ; mais le Verbe divin veillait sur celle qui devait être sa

mère, il la sauva et d'une façon pres mérites de la conception, av du Rédempteur son Sauveur. (sans péché et c dem Fili tu mérites de la n de toute tache.

A ces objecti de la science, S duisit le dogm scolastique et d XIII^e siècle le n en 1854.

Ces distinctio par lesquelles il Ecriture et l'ens valurent à Paris équivaient à celui Angleterre.

C'est ainsi qu' la tradition et e les savants s'étaient

Aussi, dans les Séraphique tout François d'Assise point un scolastic ses plus grands I certain, Alexandr Thomas du côté

A partir de Sco pour chanter les t pour la gloire de l

La sainte Vierge venir à nous ; c'es aller à lui.